



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-quatrième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 10 juillet 1962

à 15 h 15

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Page
Point 4 de l'ordre du jour :	
Décennie des Nations Unies pour le développement	
Débat général (<i>suite</i>)	67

Président: M. J. MICHALOWSKI (Pologne).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Brésil, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Autriche, Belgique, Cuba, Grèce, Irak, Irlande, Mali, Mexique, Pays-Bas, République arabe unie, Roumanie, Suède.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/3613 et Add.1 à 3, E/3658, E/3664; E/L.957 et Corr.1, E/L.958 et Add.1, E/L.960)

DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)

1. M. DEMUTH (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) confirme l'engagement pris à la trente-troisième session par la BIRD, l'Association internationale de développement (AID) et la Société financière internationale (SFI) de soutenir les efforts faits pour atteindre les objectifs de la Décennie du développement.

2. La résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale a été adoptée à un moment opportun et fournit l'occasion de dresser pour l'avenir des programmes qui pourront s'inspirer utilement du rapport du Secrétaire général

(E/3613). Il est impossible de dire avec certitude dans quelle mesure les objectifs indiqués dans ce rapport pourront être atteints à la fin de la Décennie, mais l'expérience faite entre 1950 et 1960 permet de se rendre compte qu'avec de l'énergie, de la bonne volonté et un ensemble de mesures concertées, il est possible de progresser nettement, même dans un délai relativement court de 10 ans.

3. Il y a 10 ans à peine, les pays industrialisés ne s'étaient pas encore rendu compte de la nécessité de promouvoir le progrès économique et social dans les pays moins développés. L'aide au développement était à peine organisée et mobilisait des ressources très limitées. Il est certain que, peu après 1950, il eût été inconcevable d'établir un rapport comme celui du Secrétaire général. Le changement d'attitude est postérieur à la création de la BIRD et s'est traduit de façon frappante dans les modifications apportées au fonctionnement de la BIRD elle-même, en tant qu'institution coopérative dont le fonctionnement reflète nécessairement les points de vue de ses membres et les principes dont ils s'inspirent.

4. Lorsque la BIRD a été créée, en 1946, il s'agissait essentiellement du relèvement des économies bouleversées par la guerre. A cette époque, si quelques voix se sont élevées dans les pays plus développés pour souligner la nécessité de relever les niveaux de vie des pays moins favorisés, dans l'intérêt de la communauté mondiale tout entière, peu d'attention leur a été accordée. Même en 1948, lorsque le Programme de relèvement européen a permis de passer de la phase de la reconstruction proprement dite à celle du financement du développement, les progrès ont été d'abord assez décevants. A la fin de l'exercice financier suivant, la BIRD avait accordé seulement trois prêts pour le développement, pour un montant total à peine supérieur à 100 millions de dollars. Cet état de choses était dû, en grande partie, aux conditions dans lesquelles se trouvaient alors les pays moins développés: ils n'avaient établi aucun projet remplissant les conditions requises par la BIRD; ils disposaient d'un personnel qualifié très peu nombreux pour les services administratifs et techniques et de ressources très limitées en capitaux nationaux; la politique économique et fiscale de ces pays n'était pas satisfaisante, leur situation politique y était peu stable, etc. Mais, dans une certaine mesure aussi, l'activité très ralentie du début correspondait bien à l'attitude des pays industrialisés en matière de développement économique. Ils n'éprouvaient aucun sentiment d'urgence et semblaient simplement se rendre compte des difficultés et de la complexité des problèmes posés, sans avoir vraiment très envie de s'y attaquer.

5. Mais, au cours des 10 années suivantes, de grands progrès ont été faits. Toute apathie a disparu dans les pays industrialisés qui ont reconnu que la prospérité

économique du reste du monde les intéressait directement. En même temps, les pays moins développés se sont mieux rendu compte de la nécessité pour eux de prendre certaines mesures d'ordre économique et financier, de créer un système d'institutions fondamentales et de s'imposer les disciplines indispensables au développement économique. Le développement économique a été considéré comme conforme à l'intérêt de tous les pays, et les pays exportateurs de capitaux ont compris leur responsabilité en matière de développement et pris en conséquence les mesures énergiques qui s'imposaient. Le volume et la portée de l'assistance au développement ont beaucoup augmenté, et le rôle que les institutions internationales et la coopération internationale peuvent jouer pour promouvoir ce développement a été mis de plus en plus en relief.

6. M. Demuth compare ensuite les opérations effectuées par la BIRD au début et à la fin des 10 dernières années : à la fin de l'exercice financier qui s'est achevé le 30 juin 1962, les prêts consentis par la BIRD n'atteignaient pas 300 millions de dollars. Par contre, au cours du dernier exercice financier, la BIRD et l'AID ont fait des avances de fonds dépassant 1 milliard de dollars. A l'heure actuelle, le total des prêts consentis par la BIRD et l'AID et non encore remboursés s'élève à 6 milliards 800 millions de dollars environ, pour 343 prêts ou crédits accordés à 63 pays.

7. En 1952, la BIRD avait 51 membres, dont les souscriptions s'élevaient au total à 8 milliards 500 millions de dollars. En 1962, elle a 75 membres, dont les souscriptions dépassent 20 milliards de dollars. Alors que, vers 1950, les obligations de la BIRD avaient été souscrites seulement sur les marchés des Etats-Unis d'Amérique, de la Suisse et du Canada, elles ont été négociées depuis également en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et dans le Royaume-Uni.

8. Peu après 1950, on s'est rendu compte cependant que, malgré l'importance des prêts accordés par la BIRD, il fallait recourir à un autre système de financement pour répondre aux demandes variées de capitaux des pays en voie de développement. En premier lieu, à la suite surtout des délibérations du Conseil, la SFI a été créée en 1956. Tout récemment, les pouvoirs de la SFI en matière d'investissement ont été élargis et elle a été autorisée à acheter des actions et à souscrire à des émissions d'obligations. Le volume et la variété des capitaux placés par la SFI s'accroissent régulièrement. En 1960, l'AID a été créée à son tour.

9. L'expansion du volume des capitaux investis et le recours à des méthodes plus variées de financement ont coïncidé avec une expansion d'activité dans bien d'autres domaines. Le développement économique ne dépend pas en effet seulement des capitaux disponibles, mais requiert aussi certaines connaissances et certaines aptitudes. La BIRD a donc fait bien des efforts pour développer chez ses membres l'aptitude nécessaire à une utilisation plus efficace, non seulement de l'assistance reçue — quelle qu'en soit l'origine — mais aussi de leurs propres ressources. L'aide de la BIRD a porté surtout sur le choix, la préparation et l'exécution des projets, l'amélioration de la programmation du développement; elle a donné également des conseils en matière de politique économique et financière et d'administration. Elle a recouru à des

méthodes différentes suivant les cas : missions d'étude, services de conseillers résidents et de représentants résidents, programmes de formation professionnelle et mesures en faveur de la création de banques de développement. La BIRD a créé, en outre, une école pour la formation de cadres supérieurs pour les projets de développement, l'Institut de développement économique. Elle a créé aussi un Service consultatif en matière de développement composé d'experts chargés de donner des conseils en matière économique et financière, en vue surtout de la préparation et de l'exécution des programmes de développement. Elle a prêté ses bons offices à ceux qui en ont fait la demande, pour faciliter le règlement des contestations, soit entre gouvernements, soit entre des gouvernements et des particuliers. Elle envisage actuellement la possibilité de créer un système d'arbitrage. Elle a publié une étude sur des propositions pour l'assurance des investissements multilatéraux¹.

10. La BIRD a commencé ses opérations en qualité d'institution purement financière; elle est devenue depuis la pierre angulaire de tout un ensemble d'institutions d'assistance au développement qui peuvent offrir une aide financière et technique très étendue. La BIRD, l'ONU et d'autres organismes par leur collaboration disposent de mécanismes multiples et déjà éprouvés pour travailler à la réalisation des objectifs de la Décennie.

11. Il faut faire toutefois deux réserves importantes : en premier lieu, la pénurie d'experts ressentie dans le monde entier oblige les institutions, nationales et internationales, qui ont des programmes d'assistance à réduire fortement leurs projets. Toute nouvelle expansion de l'activité de la BIRD dans ce domaine se heurte d'abord à cet obstacle capital. Grâce à de nombreux programmes de formation professionnelle, des efforts sont faits actuellement pour accroître le nombre de personnes qualifiées et expérimentées, mais il est bien évident que, pendant plusieurs années encore, l'offre ne suffira pas pour satisfaire la demande. Ainsi qu'il est dit dans le rapport du Secrétaire général, l'établissement de nouveaux programmes et la création de nouvelles institutions imposent un supplément d'efforts à la main-d'œuvre qualifiée déjà très limitée dont on dispose. Il est à craindre non seulement que les nouveaux programmes et les nouvelles institutions ne puissent accomplir efficacement leur tâche, faute de personnel qualifié, mais aussi que l'efficacité des programmes existants n'aient à souffrir des obligations additionnelles imposées au personnel dont on dispose actuellement. Il serait donc bien préférable de concentrer les efforts pour utiliser au mieux les mécanismes de développement déjà éprouvés au lieu de s'efforcer toujours de trouver de nouvelles manières d'aborder le problème et de mettre au point de nouveaux arrangements institutionnels.

12. La seconde réserve concerne les capitaux dont on dispose. Il est sans doute probable que la BIRD et l'AID seront chargées au premier chef de canaliser les capitaux en vue du financement des programmes multilatéraux dont l'exécution est prévue au cours de la Décennie. La BIRD n'a pas eu de difficultés, ces dernières années, à

¹ *Multilateral Investment Insurance*, BIRD, Washington, D.C., mars 1962.

réunir, grâce à la vente d'obligations ou de toute autre manière, les fonds dont elle avait besoin pour assurer l'expansion considérable de ses opérations de prêt. Mais les prêts qu'elle peut accorder sont nécessairement fonction du crédit dont jouissent ses membres, c'est-à-dire de la mesure dans laquelle ils sont capables de contracter, avec prudence, sous une forme traditionnelle, de nouveaux engagements en devises étrangères; ils dépendent aussi, jusqu'à un certain point, de la nature des projets que la BIRD est appelée à financer. Dans ces conditions, la BIRD est prête sans doute à essayer de maintenir ses avances au même niveau élevé, mais la grande partie des fonds supplémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs de la Décennie du développement devront être fournis, non pas par elle, mais par l'AID.

13. Ainsi que l'a dit le Secrétaire général au chapitre VI de son rapport, l'AID est parfaitement qualifiée pour jouer ce rôle. Elle peut non seulement investir des fonds à des conditions « généreuses », ce qu'exigent souvent des considérations de balance des paiements, mais elle est autorisée également à financer toutes les catégories de projets, pourvu qu'ils s'agisse de projets prioritaires, ce qui permet d'englober non seulement tous les projets directement productifs, mais aussi les programmes de formation technique, d'enseignement, d'adduction d'eau, etc.

14. Toutefois, si l'on veut que l'AID joue un rôle aussi capital au cours de la Décennie, ses ressources devront être augmentées rapidement dans une mesure importante. Le Président de l'AID a informé récemment les Administrateurs que, sur la base des engagements déjà contractés et des projets déjà envisagés, le capital initial de 760 millions de dollars serait entièrement engagé au milieu de 1963. Dans ces conditions, si l'on veut éviter une interruption grave des opérations de l'AID, les gouvernements membres devront faire savoir rapidement s'ils sont décidés à procurer à l'AID de nouvelles ressources et à quelles périodes d'activité ces ressources correspondront. Dans une large mesure, l'aide apportée par les gouvernements à l'AID permettra de se rendre compte si ces gouvernements ont vraiment l'intention de faire le nécessaire pour que des progrès notables soient réalisés au cours de la Décennie et s'ils font confiance à l'efficacité de l'action multilatérale pour atteindre ces objectifs.

15. Depuis quelques années, une collaboration harmonieuse et fructueuse s'est établie entre l'ONU et le Fonds spécial, d'une part, les institutions du groupe de la BIRD, de l'autre. Des relations étroites ont été établies également entre la BIRD et les autres institutions spécialisées, à l'occasion notamment de leurs missions consultatives. La création de l'AID, organisme qui peut financer des catégories plus vastes de projets, dont beaucoup intéressent les autres institutions spécialisées, a permis d'intensifier cette coopération. Les progrès de ces efforts en commun permettent de bien augurer du travail entrepris conjointement par ces diverses institutions dans le cadre des nombreux programmes de la Décennie.

16. La BIRD et ses organes affiliés se félicitent de l'occasion qui leur est offerte de participer à ce débat. Ils en escomptent non pas tant la mise en train de nou-

veaux programmes et la création de nouvelles institutions, bien que certains puissent s'avérer nécessaires, mais ils pensent qu'un tel débat pourrait encourager les gouvernements à accroître l'efficacité des mécanismes existants, en mettant à leur disposition des fonds plus considérables et un personnel plus nombreux. Si l'on disposait de telles ressources, il devrait être possible d'atteindre les objectifs fixés pour la Décennie.

17. M. DIOP (Sénégal) rappelle que son pays a appuyé la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, relative à la Décennie du développement, parce que l'indépendance politique ne doit pas être considérée par les jeunes nations comme une fin en soi, mais comme le moyen de relever le niveau de vie de leurs populations, l'indépendance politique dans la misère économique et sociale chronique devenant à la longue une illusion dangereuse.

18. Cependant, le développement de ces nations est une tâche si lourde qu'elles ne peuvent le réaliser par leurs moyens propres. Le Sénégal, par exemple, devrait consacrer la totalité de ses ressources budgétaires à l'éducation pour pouvoir envoyer à l'école tous les enfants d'âge scolaire, et on voit par conséquent les difficultés auxquelles se heurte l'Etat pour assumer pleinement et efficacement ces charges sociales. Une solution de résignation consisterait à ne scolariser que la moitié environ de la jeunesse sénégalaise (contre 30% environ actuellement); les conséquences pourraient être désastreuses pour la formation de la masse des travailleurs et des élites. Aujourd'hui, en effet, il est généralement admis que le succès du développement d'un pays dépend autant de l'aptitude des hommes à produire que des moyens de production (capital et équipement) et qu'il exige une main-d'œuvre et des cadres hautement qualifiés. Ainsi donc, le problème de la scolarisation au Sénégal démontre la nécessité rigoureuse d'une assistance des pays développés aux pays du tiers-monde, et l'on pourrait arriver à la même conclusion en ce qui concerne les autres secteurs du domaine économique ou social.

19. Pour M. Diop, la Décennie des Nations Unies pour le développement est la croisade la plus féconde de l'époque. Cependant, des précautions doivent être prises pour que l'aide apportée à l'Afrique donne le maximum de profit et que le développement soit efficace. En premier lieu, il faut laisser aux pays africains une large initiative dans l'élaboration de leur plan de développement, notamment en ce qui concerne l'ordre de priorité des besoins: le développement ne doit pas profiter seulement aux grands centres urbains, mais aussi aux villages, cellules sociales de base de la communauté africaine. Il faut ensuite que les Etats africains eux-mêmes se rendent compte qu'ils ne se développeront que dans la mesure où ils sauront eux-mêmes constituer une épargne nationale pour participer aux investissements étrangers. Les pays donateurs doivent consacrer 1% de leur revenu national à l'aide extérieure et, à cet égard, M. Diop se félicite de l'effort fait par la Suède qui a porté sa contribution au Fonds spécial à 5 millions de dollars; mais cette aide ne doit pas mettre en cause l'indépendance politique des pays bénéficiaires. Il convient, en troisième lieu, que l'on porte aux programmes intéressant plusieurs

Etats autant d'attention qu'aux programmes strictement nationaux : il faut, par exemple, réaliser pour l'aménagement du fleuve Sénégal ce qui a été fait pour le Mékong. Il y aurait avantage à intégrer les plans nationaux dans un ensemble régional, mais aussi à créer pour l'Afrique un organisme de coordination car les pays africains doivent conserver le caractère complémentaire de leur économie et ne pas affronter en concurrents les marchés mondiaux. En même temps, les pays développés doivent établir un plan de protection des produits agricoles et industriels de base et faciliter le débouché de ces produits sur les marchés mondiaux.

20. La délégation sénégalaise estime que la décentralisation des activités de l'ONU au niveau des régions est une initiative heureuse et elle souhaite l'établissement en Afrique d'un institut régional de développement et de planification économiques, d'une banque africaine de développement et d'un institut de formation de cadres supérieurs industriels et commerciaux. Le but ultime est de faire en sorte qu'en 1970 le taux de développement des pays africains atteigne 5%, de construire 20 millions de logements, d'augmenter de 50% la ration alimentaire actuelle des 1 milliard 500 millions d'habitants du tiers monde, de doubler les soins médicaux qu'ils reçoivent et de leur donner une éducation qui leur permette de mettre à profit et de maintenir ce que la société des nations, dans un immense effort de construction de la civilisation de l'Universel, selon le mot du Président Senghor, aura réalisé pour eux pendant la Décennie. C'est la meilleure sauvegarde de la paix et de la sécurité internationale.

21. M. FRANZI (Italie) ne croit pas nécessaire de rappeler le point de vue de la délégation italienne sur la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, car il a déjà été exposé au cours de la seizième session de l'Assemblée. D'autre part, le vote unanime dont cette résolution a fait l'objet démontre qu'il n'y a aucune divergence d'opinion à l'égard des idées fondamentales et des objectifs qui y sont énoncés, et la délégation italienne n'entend pas exploiter l'examen d'un argument aussi important à des fins de propagande politique. De plus, l'accélération du développement des jeunes nations demande un effort concerté et harmonieux de tous les pays intéressés, et il est, par conséquent, dangereux et nuisible de semer la méfiance dans les pays bénéficiaires à l'égard des pays donateurs.

22. La haute tenue du rapport dont le Secrétaire général a saisi le Conseil (E/3613) est une première garantie que rien ne sera négligé par l'ONU pour atteindre les objectifs fixés pour la Décennie du développement et les problèmes qui se posent y sont exposés avec une concision et une clarté remarquables. La délégation italienne adresse ses félicitations au Secrétaire général et aux chefs des institutions spécialisées pour leur coopération en la matière, mais regrette que quatre pays seulement des régions peu développées aient, en fait, répondu à l'invitation du Secrétaire général de formuler des propositions touchant le programme de la Décennie et son application dans leurs plans nationaux. Ces réponses toutefois sont intéressantes et ne manqueront pas de fournir des éléments utiles à la solution des problèmes.

23. Le rapport du Secrétaire général expose les conditions qui ont été réalisées les années précédentes pour le développement des jeunes nations et qui constituent la base de leurs progrès futurs. Il réaffirme l'idée que le développement pourra être réalisé par des plans et des programmes généraux tenant compte de tous les éléments possibles — ce qui renvoie au second plan les discussions plus ou moins doctrinaires visant à fixer *a priori* une ligne de démarcation entre initiative publique et initiative privée et à établir des alternatives telles que : agriculture ou industrie; industrie lourde ou légère. Le Secrétaire général reconnaît aussi dans son rapport la nécessité d'adopter des mesures internationales pour remédier à l'instabilité du commerce international des produits de base et mieux utiliser les organismes spécialisés existants tels que le GATT et la Commission du commerce international des produits de base. Le rapport préconise encore l'inventaire des ressources nationales et des possibilités d'investissement de chaque pays et reconnaît l'importance fondamentale du facteur humain, le problème essentiel des pays en voie de développement étant surtout désormais un problème de capacité de produire. Enfin, le rapport affirme la tendance à la coopération régionale. Ainsi donc, les réalisations des années précédentes servent d'indicateurs de tendances et de méthodes : elles indiquent le chemin à parcourir et les moyens à employer pour favoriser le progrès économique et social. Un des problèmes fondamentaux à cet égard concerne le développement de techniques plus efficaces visant à assurer un emploi plus économique des ressources de l'assistance internationale.

24. La délégation italienne, comme le Secrétaire général, pense qu'un des problèmes essentiels est de trouver les moyens de traduire en action efficace le désir des pays industriels de venir en aide aux autres et elle soutient la proposition d'intensifier les études relatives au courant des capitaux publics et privés vers les pays en voie de développement et de créer dans ces pays les conditions propres à attirer les investissements étrangers. Elle se félicite également que le Secrétaire général ait attiré l'attention du Conseil sur la nécessité d'établir un équilibre entre l'examen des problèmes de la production industrielle et celui des problèmes de la production agricole, qui est encore très insuffisante, et elle exprime l'espoir que son appel sera entendu. Les vrais problèmes du développement sont l'épargne, la formation technique et la planification et il faut envisager les problèmes du développement dans une perspective d'ensemble par une judicieuse planification. La Décennie pourrait être placée, comme l'a suggéré le Gouvernement norvégien, sous le signe d'une planification, qui devra porter non seulement sur l'augmentation de la production, mais aussi sur les possibilités présentes et futures de débouchés sur les marchés inférieurs et sur le marché mondial; cette planification devra aussi porter sur les problèmes de structures et de diversification de l'économie.

25. La question des droits de l'homme a été quelque peu négligée dans le rapport, mais il ne fait aucun doute qu'elle est bien présente à l'esprit du Secrétaire général et des Etats Membres, car personne ne nie qu'il y a un seul développement, qui englobe tous les aspects économiques et sociaux. On aurait pu mettre l'accent davan-

tage sur les besoins spécifiques de l'enfance (autres que la création de cadres qualifiés) car les enfants, s'ils ne sont pas les artisans de la Décennie du développement, seront ceux de la décennie suivante et ils méritent autant de considération que leurs parents.

26. M. Franzi exprime l'espoir qu'on pourra trouver les moyens nécessaires pour atteindre les buts de la Décennie, à condition qu'on ait la volonté de le faire. Le Gouvernement italien, quant à lui, est disposé à assumer toutes ses responsabilités dans les limites de ses possibilités économiques et financières et des nécessités de la politique intérieure.

27. M. DUPRAZ (France) indique que la véritable signification de la Décennie du développement, telle que le représentant des Etats-Unis d'Amérique l'a exposée à la 1214^e séance, est de dégager une détermination commune d'affronter une entreprise humaine au-dessus des conflits nationaux, raciaux ou idéologiques. Le programme de la Décennie n'aura de valeur et ne pourra réussir que s'il se fonde sur l'intention des Etats Membres de contribuer, séparément ou conjointement, à améliorer le sort de l'humanité et que s'il contribue à favoriser l'état d'esprit indispensable. Tous les pays sont d'accord sur les objectifs à atteindre, et la France souscrit à l'énumération que le Secrétaire général a faite des tâches prioritaires qui sont le fondement d'un programme d'action commun.

28. L'une de ces tâches consiste à prêter aux pays en voie de développement l'assistance technique dont ils auront longtemps besoin. Pour coordonner leurs activités d'assistance technique, les Nations Unies ont été amenées à instituer le Programme élargi d'assistance technique et à créer le Fonds spécial. La France, de son côté, a adapté ses programmes d'aide technique à mesure que s'accroissaient et se précisaient les besoins des pays bénéficiaires et elle en a fait un instrument concerté et non plus unilatéral. Cependant, une constatation s'impose : pour être efficace, l'assistance technique doit s'inscrire dans le cadre de plans de développement couvrant les principaux secteurs économiques et ajuster ses moyens aux étapes fixées par les gouvernements, seuls capables d'exprimer les besoins et les aspirations des pays qui la reçoivent. Cela suppose une grande pratique des problèmes à résoudre et une administration capable d'établir et de coordonner le développement économique et social, et il ne faut pas que la coordination reprenne ce que l'indépendance a donné, mais soit un élément supplémentaire de la viabilité nationale. Vu l'immensité du domaine qui s'offre à l'assistance technique, il est indispensable d'intéresser au développement toutes les forces vives d'un pays. Compte tenu des besoins immenses et des ressources considérables à mettre à la disposition des pays peu développés, il est vraisemblable que l'assistance technique des Nations Unies et l'aide bilatérale conjuguées suffiront à peine à satisfaire les exigences du développement économique.

29. A cet égard, le Secrétaire général souhaite dans son rapport une augmentation du volume et une plus grande régularité du courant de capitaux étrangers vers les pays en voie de développement. La masse moyenne des capitaux mise par la France à la disposition de ces pays

dépasse régulièrement chaque année, depuis 1956, 1 milliard de dollars, soit 2 à 2,5 % du produit national brut, et la classe au premier rang des pays contributeurs. Sur ce total, 65 % proviennent du secteur public. La contribution de la France à des organismes d'assistance multilatéraux, notamment au Fonds de développement de la Communauté économique européenne, dépassera vraisemblablement 100 millions de dollars en 1962. Le Gouvernement français examinera aussi la place qu'il convient de donner dans le programme de la Décennie à la proposition tendant à accroître les ressources mises à la disposition de l'AID, mais il n'entend pas pour cela ralentir son grand effort en faveur des nouveaux Etats indépendants.

30. Une autre tâche essentielle de la Décennie doit consister à augmenter les recettes d'exportation des pays peu développés. Si l'accord est aisé sur les généralités, les vues diffèrent quant aux moyens d'y parvenir, certains voulant orienter ces pays vers la fabrication de produits industriels, d'autres se demandant s'il ne serait pas préférable de revaloriser le prix des matières premières. Or, des travaux effectués par le Secrétariat de l'ONU et par la FAO mettent en relief la nécessité d'élaborer une politique concertée des produits de base. La France s'est prononcée pour la revalorisation du cours des produits de base afin de soulager les producteurs privés et les Etats de la pression des prix marginaux. On lui oppose que cette mesure conduirait à encourager les pays qui produisent des denrées à des prix déjà avantageux et qu'elle nécessiterait une intervention accrue des pouvoirs publics. La position française en fait n'est que la transposition sur un plan plus large de méthodes qui ont fait leurs preuves dans un cadre plus limité. Quoi qu'il en soit, la délégation française apprécie et soutient les tentatives actuelles qui visent à garantir les recettes d'exportation des pays primaires, mais, à son avis, ce ne sont que des palliatifs à court terme, le véritable problème étant d'agir sur les causes mêmes de la situation. Par ailleurs, faute d'une réorganisation globale des échanges agricoles, le Programme alimentaire mondial adopté par les Nations Unies et la Campagne contre la faim lancée par la FAO n'entreront pas dans la phase révolutionnaire que veut être la Décennie du développement et demeureront deux modalités louables de disposition des excédents.

31. Les mêmes considérations valent pour les produits manufacturés. Mais dans ce domaine, on se heurte à un obstacle particulier : l'industrialisation nouvelle des jeunes nations vient s'ajouter à la capacité productive des pays industriels. S'il convient que ceux-ci s'ouvrent à la production de ceux-là, des accords internationaux comme les dispositions concernant le commerce international des textiles de coton, signées en 1961 dans le cadre du GATT, devront être conclus pour éviter la désorganisation des marchés; en outre, il faudra que les pays qui s'industrialisent recherchent des débouchés nouveaux et, également peut-être, certaines formes d'organisation des échanges au niveau régional.

32. La crainte d'une insuffisance des moyens consacrés à l'assistance aux pays en voie de développement a conduit les Nations Unies à étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement afin d'établir

s'il ne serait pas possible de dégager des ressources nouvelles. L'étude contenue dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à ce sujet (E/3593) procède d'un idéal qu'il convient d'entretenir sans découragement, mais aussi sans illusion, car l'éventualité du désarmement ne paraît pas immédiate. Quoi qu'il en soit, cette étude montre que le désarmement aurait en général des conséquences heureuses sur le développement économique et social des pays intéressés. Néanmoins, deux problèmes subsistent : celui du désarmement lui-même, et celui de l'estimation de la part des ressources dégagées qui pourrait être consacrée au développement. Mais, qu'il y ait ou non désarmement, les pays industrialisés sont engagés dans une politique d'aide aux pays peu développés, et leur préoccupation immédiate est de donner aux moyens dont ils disposent les usages et l'efficacité qui répondent le mieux aux besoins.

33. A cet égard, tous les moyens seront inopérants si le milieu destiné à les accueillir n'est pas en mesure d'en tirer parti. La France attache une importance primordiale aux aspects humains du développement et pense qu'il faut assurer la santé du corps et de l'esprit de l'homme qui doit construire son pays. Dans le domaine de la santé physique, elle participe à la lutte contre les fléaux endémiques en Afrique, aide le Congo (Léopoldville) à constituer un corps médical et suit avec intérêt les entreprises de la FAO et de l'OMS dans les domaines de la nutrition et de l'éradication du paludisme; elle approuve aussi le projet de résolution présenté par le FISE (E/3658, annexe) qui recommande aux Etats Membres d'accorder aux problèmes de l'enfance, dans leurs plans de développement, la place qu'ils méritent.

34. Les problèmes de l'éducation dépassent de beaucoup la formation étroitement utilitaire des cadres administratifs et techniques et d'une main-d'œuvre qualifiée : il s'agit en effet de former des hommes capables d'assimiler, pour les dominer, tous les aspects du développement, de réaliser dans la paix et dans l'ordre les réformes de structure qui sont à la fois la condition et la conséquence du développement. C'est dans cette perspective que la délégation française apprécie les parties du rapport du Secrétaire général (E/3613) consacrées notamment au programme OPEX des Nations Unies, au développement communautaire, à la formation professionnelle, à l'urbanisme, à la réforme agraire, préalables au conditionnement du milieu.

35. Mais, dans tous les cas, il importe de reconnaître la primauté du respect des droits de l'homme sans lesquels le développement risquerait d'être le triomphe d'une nouvelle servitude plus implacable que toutes celles dont l'humanité n'a cessé de se libérer au cours de son histoire.

36. La résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale invite les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées à mettre en œuvre des politiques permettant de réunir les conditions de succès de la Décennie du développement. La France poursuivra et intensifiera ses efforts, convaincue que l'immensité de la tâche et celle des besoins rendent inutiles et néfastes les rivalités et les surenchères. Dans cette vaste entreprise, tous les pays ont leur rôle à jouer,

selon leur génie propre : les succès et les échecs des pays industriels susciteront la réflexion de tous les autres; les pays en voie de développement devront adopter leurs structures aux impératifs de l'expansion et faire naître parmi leurs populations la foi en l'avenir. Il appartiendra à l'ONU et aux institutions spécialisées, qui ont pour vocation de stimuler les énergies, d'être le lieu où se comparent les expériences. Si la Décennie doit conduire, en fin de compte, au resserrement des liens entre les peuples, elle accroîtra le prestige de l'Organisation des Nations Unies et surtout donnera à chacun de ses Membres le sentiment d'avoir contribué efficacement à une grande œuvre humaine.

37. M. WINIEWICZ (Pologne) déclare que la concurrence économique entre pays socialistes et pays capitalistes est l'un des facteurs qui a contribué à l'expansion rapide de la dernière décennie, durant laquelle la production mondiale s'est accrue à un taux exceptionnellement élevé. Il est indispensable que ces pays puissent coexister car un conflit armé risquerait d'anéantir des nations entières et de détruire la civilisation, tandis qu'une rivalité pacifique ne peut que stimuler le développement de l'économie internationale. Le Gouvernement polonais, comme ceux d'autres pays socialistes, poursuit une politique de coexistence pacifique et de coopération avec les Nations Unies.

38. Toutefois, le développement économique de ces dernières années a son revers; les pays pauvres prennent du retard, souffrent de la faim et de la misère et ne profitent guère des bienfaits du progrès scientifique et technologique. Pendant la dernière décennie le revenu par habitant des riches pays capitalistes, qui était déjà 10 fois plus élevé que dans les pays sous-développés, a continué de s'accroître à un rythme plus rapide que dans ces derniers. Aussi le décalage n'a fait que s'accroître entre les pays privilégiés et ceux qui sont moins favorisés.

39. Le problème des pays sous-développés est une question essentielle non seulement du point de vue économique, mais aussi du point de vue politique et moral et c'est à l'humanité tout entière qu'il appartient de le résoudre. Si l'on se fonde sur l'évolution historique, il faut reconnaître en bonne justice que cette responsabilité incombe au premier chef aux pays qui doivent leur niveau de vie élevé surtout à l'exploitation des régions sous-développées, soit par le colonialisme, soit par d'autres formes non moins brutales de servitude imposée. Cependant les progrès des pays socialistes ont modifié radicalement la répartition du monde entre pays privilégiés et pays défavorisés. Les pays socialistes, avant d'avoir adopté leur nouvelle structure politique, avaient un niveau économique comparable à celui des pays sous-développés et ils ont eu souvent à souffrir de leur exploitation par le capital étranger; cependant, en un temps relativement court, ils ont accompli d'immenses progrès, atteignant ainsi un niveau économique beaucoup plus élevé, avec un taux de croissance spectaculaire. Leur exemple doit donner confiance à d'autres pays, en leur faisant espérer un développement aussi rapide : M. Winiewicz tient à insister particulièrement sur ce point parce que certains représentants ont préconisé l'adoption de

méthodes qui sont en général appliquées dans les pays capitalistes. C'est à ces derniers que s'adressait peut-être le représentant des Etats-Unis d'Amérique lorsqu'il a déclaré à la 1214^e séance qu'aucun système ne saurait répondre à tout, même si l'on est très tenté de prétendre que tel est le cas.

40. L'exemple de la Pologne montre clairement comment on peut triompher en peu d'années du sous-développement. Ce pays a traversé pendant les années 1950-1960 une phase très dure d'industrialisation accélérée qui a exigé des sacrifices et un renoncement continuel. Mais il a atteint finalement un niveau économique beaucoup plus élevé que celui de l'avant-guerre et il a réalisé les conditions nécessaires à une expansion équilibrée, durable et rapide. La situation économique du pays permet un taux annuel d'accroissement du revenu national de 7 à 8 % et une expansion équilibrée de la consommation et des dépenses d'équipement. Il est probable que la plupart des pays sous-développés seraient capables d'atteindre le même taux de croissance économique.

41. M. Winiewicz a fait sienne l'interprétation de la situation mondiale actuelle qui a inspiré l'idée de la Décennie du développement; il espère que le programme sera positif et efficace afin de répondre, du moins dans une certaine mesure, à l'ampleur des problèmes à résoudre. Si la Décennie ne se traduit pas par des progrès considérables, le prestige des Nations Unies risque d'en souffrir.

42. L'objectif défini dans le rapport du Secrétaire général et qui est de créer des conditions telles que le revenu national des pays en voie de développement augmente tous les ans de 5 % jusqu'en 1970 et qu'à partir de ce moment les niveaux de vie doubleront au cours d'une période de 25 à 30 ans est un objectif minimum si l'on tient compte des possibilités et des espérances. Le mécontentement croît devant l'inégalité frappante des niveaux de vie des diverses nations et des divers continents, inégalité qui est ressentie comme une atteinte à la dignité humaine. Il est paradoxal que ces inégalités soient plus marquées que jamais à une époque de progrès scientifiques et technologiques sans précédent.

43. Le taux d'accroissement annuel qui a été envisagé est bas, si l'on tient compte non seulement de ce qui s'est passé en Pologne et dans d'autres pays socialistes, mais aussi des espérances de conditions économiques meilleures qui se font jour dans les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Et pourtant, il sera difficile de réaliser ce programme minimum lui-même si certaines conditions essentielles et décisives ne sont pas remplies. Divers facteurs intérieurs et extérieurs exercent une influence sur le développement économique, et l'on devrait surtout s'efforcer pendant la Décennie de créer des conditions extérieures favorables en améliorant dans son ensemble la structure des relations économiques internationales. Le rapport du Secrétaire général contient une série de recommandations aux gouvernements et aux organes des Nations Unies; certaines d'entre elles impliquent des changements institutionnels indispensables dans le secteur agricole et dans d'autres secteurs pendant que d'autres mettent l'accent sur l'industrialisation en

tant qu'important facteur de développement. Il est vrai que l'industrialisation a un rôle spécial à jouer du fait qu'elle crée des conditions structurelles favorables à une croissance autonome, à des relations meilleures avec le reste du monde et à une indépendance économique plus grande.

44. Les mesures prises par les Nations Unies pour aider les pays peu développés à élaborer leurs politiques de développement devraient être maintenues et développées. Mais la persuasion et les avis ne sont pas suffisants en eux-mêmes. Diverses déclarations prononcées au cours de la discussion ont été gâchées par le ton protecteur adopté par l'orateur à l'égard des nations qui, en luttant pour leur liberté et en voulant l'indépendance de leur pays, ont fait preuve depuis d'une pleine maturité politique. Ce dont on a besoin c'est d'une assistance qui permettrait à ces pays de passer à l'action. C'est pourquoi le programme des Nations Unies devrait d'abord prévoir des études approfondies et des propositions touchant les facteurs extérieurs du développement économique; à cet égard, M. Winiewicz attend avec intérêt l'issue des délibérations du groupe de travail institué aux termes de la résolution 875 (XXXIII) du Conseil et chargé d'élaborer une déclaration sur la coopération économique internationale.

45. Du point de vue des pays insuffisamment développés, la grande importance du commerce international réside dans le fait qu'il crée des possibilités sérieuses d'investissement en capital sans lesquelles aucun développement n'est concevable. Etant donné la structure économique actuelle de ces pays, plus de 50 % de leurs biens d'équipement doivent dans de nombreux cas être importés des pays industriellement développés. Ainsi donc, le processus de développement, du moins à ses débuts, s'accompagne d'une augmentation croissante des importations. Pour accélérer leur développement économique, les pays en voie de développement devraient donc avoir la possibilité de développer leurs exportations et recevoir l'assurance qu'elles leur seraient payées à un prix raisonnable. Les pays en question seront à même en temps voulu de résoudre leurs problèmes d'investissement grâce à une évolution structurelle de leur propre économie; mais pendant une douzaine d'années encore, ils devront compter sur le commerce extérieur.

46. Il s'ensuit que le commerce international constitue le problème essentiel lorsqu'il s'agit de pays peu développés. Or, la demande de leurs produits d'exportation ne s'accroît que très peu dans le même temps que les termes de l'échange évoluent défavorablement. C'est là une tendance que les pays exportateurs de produits agricoles et de produits minéraux bruts sont incapables de combattre. Paradoxalement, plus le désir qu'ont ces pays de se développer est grand, moins les termes de l'échange leur sont favorables précisément parce que leur développement les force à augmenter leurs exportations vers un marché qui est limité. Si le revenu national des pays en voie de développement devait s'accroître au rythme de 5 % par an, leur capacité d'importation devrait augmenter à un rythme encore plus élevé; or, la valeur réelle de leurs exportations n'a augmenté que de 2 % par an au cours des dix dernières années.

47. Il est donc difficile d'imaginer que les objectifs de la Décennie seront atteints, à moins que les conditions du commerce mondial ne changent considérablement. Les Nations Unies devraient donc organiser une conférence mondiale sur le commerce qui étudierait notamment les mesures propres à promouvoir le développement commercial et qui, à l'issue de cette étude, instituerait une organisation commerciale internationale. M. Winiewicz a du mal à comprendre ceux qui, tout en se proclamant en faveur de la Décennie du développement, prétendent qu'une telle conférence serait prématurée.

48. L'influence de groupements économiques fermés tels que le Marché commun d'Europe occidentale rend encore plus urgente la convocation d'une telle conférence. La loi de la puissance économique qui veut que le fort devienne plus fort encore et le faible encore plus faible joue un rôle décisif dans les relations économiques du monde capitaliste. Le renforcement économique des éléments les plus forts du commerce international grâce à l'intégration ne saurait renforcer les éléments plus faibles, bien au contraire. Bien que nouvelle dans la forme, l'intégration de l'Europe occidentale ne change apparemment rien au fond car elle perpétue les rapports de dépendance économique et d'exploitation; c'est pour cela que l'on a parlé à ce sujet de néo-colonialisme. A la veille de la Décennie du développement, les partenaires les plus forts ont recours à des méthodes protectionnistes qui perpétuent cette division internationale du travail si désavantageuse pour les pays peu développés. Les propos de M. Winiewicz ne sauraient être écartés comme étant inspirés par la propagande; la situation qu'il décrit est réellement en train de se créer. Il n'y aurait rien à redire à des mesures protectionnistes qui seraient utilisées par les faibles contre les forts, mais rien ne les justifie quand c'est le contraire qui se produit.

49. M. Winiewicz ne s'oppose pas à l'établissement de formes de coopération plus étroite entre pays d'une même région; la Pologne elle-même appartient à un groupe sous-régional composé de plusieurs pays socialistes. Ce qui importe, c'est le caractère véritable de ces groupements: ils devraient faciliter la coopération et ne pas nuire aux intérêts des autres groupes. Les Nations Unies seraient peut-être bien inspirées d'élaborer un code à l'intention des groupements régionaux ou sous-régionaux de façon que les relations économiques internationales soient telles qu'elles tiennent compte des intérêts des pays insuffisamment développés comme d'ailleurs de l'intérêt général.

50. En ce qui concerne les propositions tendant à établir des « marchés communs » en dehors de l'Europe, il serait préférable et plus efficace dans le cas des pays peu développés de commencer par une forme préliminaire de coopération consistant en une coordination régionale des plans de développement et en des accords commerciaux à long terme.

51. Un changement radical de l'orientation du commerce international et de la coopération économique entre nations s'impose de toute évidence. Le commerce devrait devenir le principal instrument de coopération entre pays dotés de systèmes sociaux et politiques différents et appartenant à des régions géographiques différentes;

sur le plan politique, cette coopération servirait la cause de la paix.

52. Cette argumentation fait apparaître que le principal moyen financier de développement économique des pays devrait être recherché dans leurs propres ressources naturelles. En réalité, le fait que les pays peu développés ont besoin d'une assistance est largement dû à ce que les relations économiques du passé ont forcé les pays exploités par les puissances coloniales à accepter une division du travail qui les desservait et ont transformé le commerce extérieur en une source de profit pour les seuls pays capitalistes très développés. Certes l'assistance économique est souhaitable, mais la condition essentielle pour accélérer le développement économique des pays peu développés réside en l'amélioration des relations économiques internationales.

53. L'évolution des temps modernes offre une grande chance à l'humanité; en effet, si le désarmement intégral devient une réalité et si une partie importante des ressources ainsi dégagées est utilisée pour aider les pays peu développés, ceux-ci pourront atteindre en une génération le niveau économique qui est actuellement celui des pays très industrialisés. Aussi, tous ceux qui souhaitent sincèrement le succès de la Décennie devraient appuyer avec enthousiasme le désarmement général et complet.

54. Les formes et les moyens utilisés pour fournir une assistance financière ne sont pas sans avoir leur importance. L'assistance peut être fournie bilatéralement mais la méthode multilatérale est plus intéressante. C'est pourquoi les propositions tendant à créer un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) et par la suite un fonds d'équipement des Nations Unies ont été discutées pendant des années aux Nations Unies; mais ces propositions ne se sont pas matérialisées par suite du refus inflexible opposé par les puissances occidentales. La situation ne s'est pas améliorée depuis la proclamation de la Décennie.

55. L'assistance économique devrait se concentrer sur le développement industriel et sur la création de conditions propices à ce développement. Le rapport du Secrétaire général sur la Décennie du développement et d'autres publications des Nations Unies ont reconnu que le développement industriel est souhaitable, et l'Organisation a institué un Comité du développement industriel; mais, outre l'assistance financière, une assistance technologique est également nécessaire pour le développement industriel. A ce propos, le Secrétariat devrait s'efforcer d'obtenir davantage d'informations touchant les besoins en préinvestissement des pays demandant une assistance; les Nations Unies pourraient peut-être aider à créer des sociétés nationales et régionales de consultation pour différentes industries.

56. Les pays socialistes, y compris la Pologne, ont acquis une grande expérience pratique pour ce qui est de résoudre les problèmes de croissance économique. M. Winiewicz ne peut s'empêcher de penser que bon nombre des idées qui animent le programme de la Décennie du développement, telles que la planification du développement, le développement industriel et la nécessité d'une diversification économique, s'inspirent de l'expérience des pays socialistes. La Pologne est prête

à faire part des enseignements qu'elle a tirés des années passées; les experts polonais sont utilisés dans de nombreux pays surtout au titre d'accords bilatéraux. La Pologne pourrait prendre une part plus importante aux projets d'assistance multilatérale si elle n'était entravée par la politique des Nations Unies, ceci au désavantage flagrant des bénéficiaires éventuels.

57. Si l'on veut que le programme de la Décennie du développement ne soit pas lettre morte, il convient de l'exécuter au moyen d'un effort commun et concerté; s'il doit être efficace, il ne faut pas se contenter de mesures marginales mais il faut s'attaquer aux problèmes fonda-

mentaux; si l'on ne veut pas qu'il devienne un programme figé dans la routine, il s'agit d'en faire un processus continu à l'intérieur duquel l'ONU corrigerait et compléterait constamment son programme d'action, de concert avec tous ses organes, notamment les commissions économiques régionales et ses organisations affiliées. Le Conseil devrait aborder une question d'une importance aussi vitale dans un esprit critique et sans illusion; il ne devrait jamais se contenter uniquement de mots ou de résolutions.

La séance est levée à 13 heures.